

225C1879
FR001400PVN6-FS0935

6 novembre 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VIRIDIEN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 novembre 2025, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, le 31 octobre 2025, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VIRIDIEN et détenir indirectement 374 123 actions VIRIDIEN représentant autant de droits de vote, soit 5,21% du capital et 5,19% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Credit Suisse International	2	ns	2	ns
UBS AG	326 573	4,55	326 573	4,53
UBS Switzerland AG	47 548	0,66	47 548	0,66
Total UBS Group AG	374 123	5,21	374 123	5,19

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions VIRIDIEN hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société UBS Group AG a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 157 647 actions VIRIDIEN (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 147 902 actions VIRIDIEN résultant d'un contrat de « *right to substitute shares delivered as collateral* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ; et,
- 9 745 actions VIRIDIEN résultant d'un contrat de « *right of use over shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société UBS Group AG a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 18 044 actions VIRIDIEN résultant de la détention de contrats « *swaps on baskets* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance le 1^{er} janvier 2031 et portant sur autant d'actions².

¹ Sur la base d'un capital composé de 7 180 449 actions représentant 7 213 513 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Sur la base d'un delta de 1.